

## RESERVATION EN FETAPES



Tous les séjours sont à places limitées.

Vérifiez que vous êtes à jour des factures
précédentes et appelez le **07.49.82.72.95**pour pré-inscrire votre enfant
(Merci de ne pas laisser de message sur le répondeur!)



Pour inscription ferme et définitive, retournez au plus vite le bulletin au verso et les arrhes, à LEO LAGRANGE ARIZE-LEZE 4, Z.A. Le Mongea 09130 Le Fossat (fermeture des inscriptions le 23 juin)



Vous recevrez un dossier d'information complet sur le séjour, avec la date de réunion d'information.





## Infos pratiques

Pour tous les séjours, merci de prévoir : Un pique-nique pour le jour du départ et un duvet

Certificat de nage 25 mètres obligatoire pour le séjour « Cap sur la mer ! »

Tarifs affichés hors bons CAF

Paiement possible jusqu'à 4 chèques

Supplément de 50€ hors Communauté de communes

Des documents relatifs aux séjours ainsi qu'une date de **réunion d'information** seront communiqués après la date limite d'inscription (23 juin)

Les enfants peuvent s'inscrire sur plusieurs séjours mais seront en liste d'attente sur leur 2ème choix, afin de permettre à un plus grand nombre d'enfants de partir en vacances

## Séjour itinérant :

Possibilité d'amener son vélo et son casque. Un contrôle de l'équipement sera effectué avant le départ. Hébergement : 2 nuits au camping du Fossat et une nuit au camping du Mas d'Azil







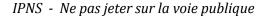








SéJOURS Enfance



## BULLETIN D'INSCRIPTION

à détacher et **retourner avant le 23 juin, avec un chèque d'arrhes (85 € par séjour)** à LEO LAGRANGE ARIZE-LEZE - 4, Z.A. Le Mongea 09130 Le Fossat

Adresse	n é-inscr 1	it au 0,	Age
Choix n°	1	2	du 10 au 13 juillet : Séjour itinérant pour les 9-11 ans (places limitées à 12 enfants
Choix n°	1	2	du 17 au 21 juillet : Cap sur la mer pour les 7-9 ans (places limitées à 15 enfants)
Choix n°	1	2	du 24 au 28 juillet : Cap sur la mer pour les 9-11 ans (places limitées à 15 enfants)
Date et Signature du	<u>ture d</u> ı	<u>u respo</u>	<u>responsable légal :</u>

